Nations Unies A/55/583

Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session
Point 96 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Ahmed **Amaziane** (Maroc)

I. Introduction

1. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée « Activités opérationnelles de développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné cette question à ses 10e, 11 et 37e séances, les 9 et 11 octobre et 15 novembre 2000. On trouvera un résumé de l'examen de la question par la Commission dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/55/SR.10, 11 et 34). L'attention est appelée sur le débat général tenu par la Commission de sa 3e à sa 7e séance, les 2, 3 et 5 octobre (voir A/C.2/55/SR.3 à 7).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général, transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/55/271);

b) Lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (A/55/74);

c) Lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué commun du Groupe des Quinze, adopté lors du dixième Sommet organisé au Caire les 19 et 20 juin 2000 (A/55/139-E/2000/93);

d) Lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué d'Okinawa (2000), adopté par le Groupe des Huit le 23 juillet 2000 (A/55/257-S/2000/766);

e) Lettre datée du 24 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine et du Programme de coopération sino-africaine sur le développement économique et social (A/C.2/55/9).

4. À la 10e séance, le 9 octobre, la Directrice adjointe du Fonds de développement des Nations pour la femme a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/55/SR.10).

II. Projet de décision proposé par le Président

5. À la 34e séance, le 15 novembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (voir A/55/271) (voir par. 7).

6. À la même séance, le représentant du Nigéria (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration (voir A/C.2/55/SR.34).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

L'Assemblée générale prend note du rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (voir A/55/271).